

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

OBJET : 2008/C10/01

**Adhésion de la commune de
Rilly Sainte Syre au SDEDA**

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

Adhésion de la commune de Rilly Sainte Syre au SDEDA

Madame la Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la transformation du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Seine en Communauté de Communes Seine Melda Côteaux au 1er janvier 2008, la commune de Rilly Sainte Syre n'avait pas été intégrée au périmètre et se retrouvait de fait, exclue du SDEDA. Par conséquent, la commune doit solliciter de nouveau son adhésion au Syndicat.

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu les statuts modifiés du SDEDA et notamment son article 6 stipulant que la demande d'adhésion devra recueillir la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents ou représentés et l'article 13 précisant que cette adhésion n'est plus subordonnée à l'accord des conseils des collectivités membres,

Vu la délibération du conseil municipal de Rilly Sainte Syre en date du 27 mars 2008 sollicitant l'adhésion de la commune au SDEDA,

Après en avoir délibéré par,

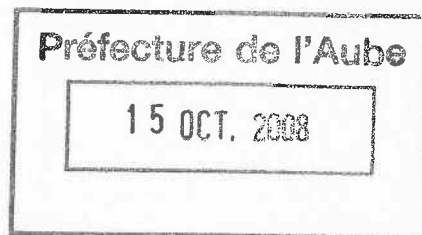
Vote

Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ACCEPTE la demande d'adhésion de la commune de Rilly Sainte Syre au SDEDA.

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :
15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :
15 OCT. 2008

Et publication le :
15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Marché départemental T 2 2005 - lot 2 « Valorisation des déchets verts »
Avenant n°3**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'acte d'engagement du marché départemental T2 2005 - lot 2 « Valorisation des déchets verts » n'indique pas le montant financier par année en fonction de l'évolution estimative des tonnages. Afin de préciser le montant annuel du coût des prestations à partir des tonnages estimatifs annuels figurant dans l'article 2 du CCTP pour les années 2008, 2009 et 2010, il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du CCTP.

Vu le projet d'avenant n°3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

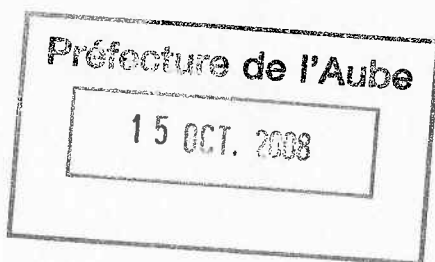
Vote

Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOpte l'avenant n°3 au marché départemental T2 2005 – lot n°2 « Valorisation des déchets verts »

Autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 au marché avec la société LA COMPOSTIERE DE L'AUBE.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Marché départemental T 2 2005 - lot 3 « Tri des journaux/revues/magazines
et des cartons plats et ondulés »
Avenant n°5**

Madame la Présidente expose à l'assemblée que l'acte d'engagement du marché départemental T2 2005 - lot 3 « Tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés » ne précise pas les montants financiers des dépenses et des recettes qui aboutissent aux montants indiqués dans l'acte d'engagement. En effet, l'acte d'engagement indique uniquement les montants de prestations avec les recettes déduites. Il est proposé que les parties se rapprochent dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement.

Vu le projet d'avenant n°5 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ADOPTE l'avenant n°5 au marché départemental T2 2005 – lot n°3 « Tri des journaux/revues/magazines et des cartons plats et ondulés »

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 au marché avec la société ONYX EST.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. BOEGLIN".

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

OBJET : 2008/C10/04

**Désignation d'un
représentant du SDEDA au
sein de la Commission
Locale d'Information et de
Surveillance (C.L.I.S) du
CSDU de Saint Aubin**

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

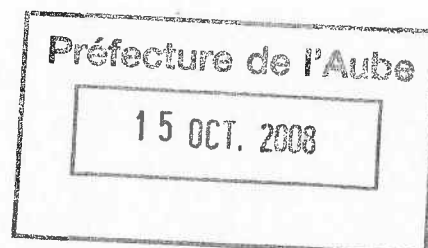
Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Désignation d'un représentant du SDEDA au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S) du CSDU de Saint Aubin

Madame la Présidente expose à l'assemblée, que conformément à la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et au Décret n°93-1410 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, Monsieur le Préfet doit procéder au renouvellement des membres de la C.L.I.S du CSDU de Saint Aubin, leur mandat étant arrivé à expiration avec les élections des 9 et 16 mars 2008.

Cette instance a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés en ce qui concerne l'environnement et la santé humaine par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence.

La commune de Saint Aubin, membre de la Communauté de Communes du Nogentais, qui est elle-même adhérente au SDEDA, Monsieur le Préfet propose qu'un membre du syndicat intègre cette commission à titre de représentant des collectivités locales.

Dans ce cadre, il est proposé au comité syndical de délibérer pour désigner un représentant qui aura pour vocation de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance.

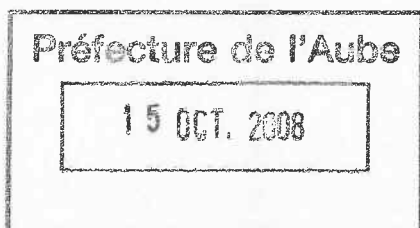
Vus les articles L 125-1 et R 125-5 à 125-8 du Code de l'Environnement,

Après en avoir délibéré par :

LE COMITE SYNDICAL,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

DESIGNE Monsieur Christian TRICHE comme représentant du SDEDA afin de siéger au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance de Saint Aubin.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

OBJET : 2008/C10/05

**Location des locaux
du SDEDA
Avenant n°2 au contrat
de location**

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

Location des locaux du SDEDA - Avenant n°2 au contrat de location

Madame la Présidente expose à l'assemblée que le contrat de location des bureaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube est arrivé à échéance. Il est donc proposé, par un avenant n°2 d'allonger la durée de cette location au 30 avril 2014. Les autres dispositions demeureront inchangées.

Vu le projet d'avenant n°2 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

LE COMITE SYNDICAL

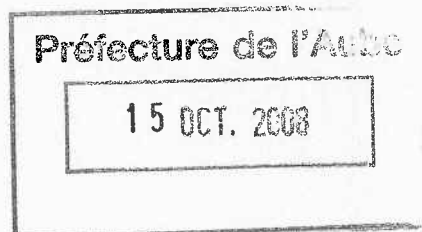
ADOpte l'avenant n°2 au contrat de location des bureaux du SDEDA.

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 au contrat avec le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

OBJET : 2008/C10/06

**Régime indemnitaire
du personnel du SDEDA
Mise à jour**

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Régime indemnitaire du personnel du SDEDA
Mise à jour**

Madame la Présidente expose qu'il est nécessaire de mettre à jour le régime indemnitaire applicable au personnel du SDEDA. Elle rappelle qu'en application du décret n° 91.875 du 6 septembre 1991 mis à jour au 28 février 2008, il est possible d'allouer les indemnités et primes qui sont énumérées ci-après.

Vu ses délibérations n°13 du 12/04/02 et n° 2007/C04/08 du 3 avril 2007 relatives au régime indemnitaire des agents du Syndicat,

Après en avoir délibéré par :

LE COMITE SYNDICAL,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

DECIDE de mettre à jour les indemnités pouvant être attribuées aux agents du SDEDA telles qu'arrêtées ci-dessous :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché, Attaché Principal, Directeur

- *Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 ; arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié).

Adjoint Administratif

- *Indemnité horaire pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002).

- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002 ; arrêté du 23 novembre 2004).

Attaché, Attaché Principal, Directeur, Adjoint Administratif

- *Indemnité d'exercice des missions* (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 ; arrêté ministériel du 26 décembre 1997).

FILIERE TECHNIQUE

Ingénieur Territorial :

- *Prime de service et de rendement* (décret n°72-18 du 5 janvier 1972 modifié ; arrêté ministériel du 5 janvier 1972 modifié)

- *Indemnité spécifique de service* (décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié ; arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29 novembre 2006)

FILIERE ANIMATION

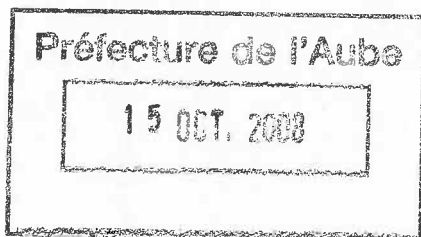
Adjoint Territorial d'Animation

- *Indemnité horaire pour travaux supplémentaires* (décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 ; arrêté ministériel du 14 janvier 2002 modifié).
- *Indemnité d'administration et de technicité* (décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 ; arrêté du 14 janvier 2002 ; arrêté du 23 novembre 2004).
- *Indemnité d'exercice des missions* (décret n°97-1223 du 26 décembre 1997 ; arrêté ministériel du 26 décembre 1997).

sans préjudice des droits à attribution du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence, ainsi que du remboursement des frais de déplacement et de mission lorsque la possibilité en est prévue par la loi ;

PRECISE que la rémunération des agents non titulaires pourrait être fixée par référence au montant de la rémunération et des indemnités d'un agent titulaire exerçant des fonctions équivalentes.

PREND ACTE du fait que les attributions individuelles afférentes aux indemnités ainsi visées seront déterminées par Madame la Présidente, dans le respect des plafonds individuels et collectifs résultant des textes applicables.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

**Délibération portant modification du tableau des effectifs
des emplois permanents**

Madame la Présidente expose qu'il appartient à l'organe délibérant du Syndicat, sur proposition de l'autorité territoriale, de modifier les effectifs des emplois permanents à temps complet nécessaires au fonctionnement des services syndicaux suite à la création de plusieurs emplois au sein du Syndicat.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu sa délibération du 20 juin 2005 modifiée relative au tableau des effectifs des emplois permanents,

Après en avoir délibéré par :

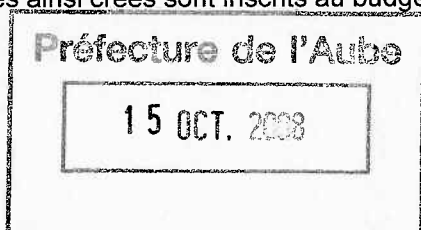
LE COMITE SYNDICAL,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

APPROUVE le tableau des emplois permanents du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2007 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Durée Hebdomadaire	Nombre d'emplois
Filière administrative	Attaché	35 h	1
	Adjoint administratif 1 ^{er} classe		1
	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe		3
Filière technique	Ingénieur	35 h	2
Filière Animation	Agent Territorial d'Animation	35 h	2

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

OBJET : 2008/C10/08

**Budget Annexe 2008
Décision modificative n°2**

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

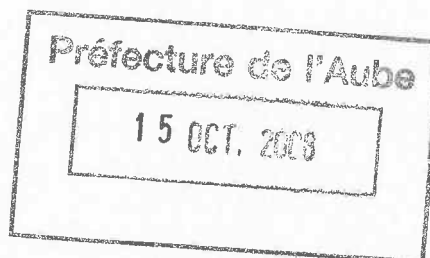
Et publication le :

15 OCT. 2008

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Budget Annexe 2008 - Décision modificative n°2

LE COMITE SYNDICAL,

Vu sa délibération n°2008/C03/07 en date du 17 mars 2008 adoptant le Budget Primitif Annexe,

Vu sa délibération n°2008/C06/06 en date du 01 juillet 2008 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe 2008,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires ;

Après en avoir délibéré par,

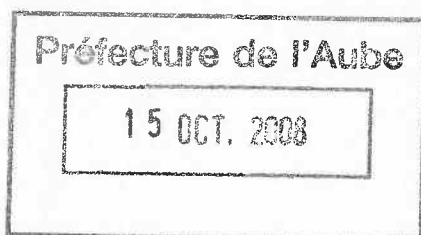
Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

DECIDE de modifier le Budget Annexe de l'exercice 2008 comme présenté ci-dessous :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2031	Frais d'Etudes	10.000,00 €	021	Virt de la section de fonct°	10.000,00 €
TOTAL		10.000,00 €	TOTAL		10.000,00 €

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
022	dépenses imprévues	-10.000,00 €			
023	Virt à la section d'invest	10.000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Total Budget dépenses 10.000,00 € Total Budget recettes 10.000,00 €



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Acte rendu exécutoire :

15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :

15 OCT. 2008

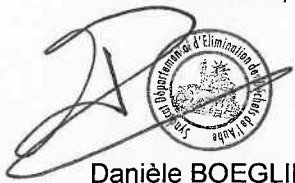
Et publication le :

15 OCT. 2008

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

15 OCT. 2008

Indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

Madame la Présidente donne lecture au comité syndical des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Président et des Vice- présidents des syndicats intercommunaux, issus des articles L 5211-12, R 5112-1 et R 5711-1 du CGCT.

Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004 modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.5212-1 qui indique que les indemnités maximales des élus intercommunaux sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur un taux qui peut être différent pour chacun des vice-présidents, applicable aux valeurs maximales variant selon la population du groupement,

Considérant que le syndicat compte une population totale de 292 131 habitants,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
60	0	0

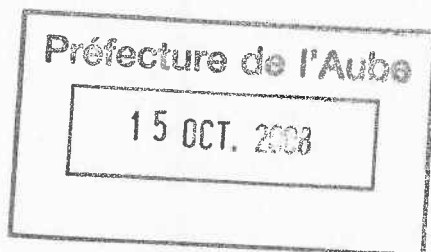
LE COMITE SYNDICAL

DECIDE

- que l'indemnité du Président est **fixée à 18,71 % du montant de référence.**

- que les indemnités des trois vice-présidents, Messieurs JUILLET, DYON, WEINLING exerçant des fonctions exécutives par délégation du Président, sont **fixées 9,35 % du montant de référence.**

PRECISE que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter de la notification de l'arrêté préfectoral de modification statutaire.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente,

A circular official seal of the Prefecture of Aube is partially visible behind the signature. The signature is a cursive line that reads "Danièle BOEGLIN".

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU Mardi 07 Octobre 2008

Date de convocation : 29/09/08

Date d'affichage : 29/09/08

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 25

OBJET : 2008/C10/10

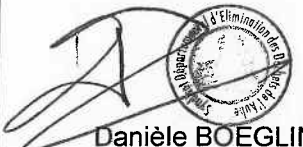
**Election d'un membre du
bureau**

Acte rendu exécutoire :
15 OCT. 2008

Après dépôt en Préfecture le :
15 OCT. 2008

Et publication le :
15 OCT. 2008

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Huit
Le 07 Octobre à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (22) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

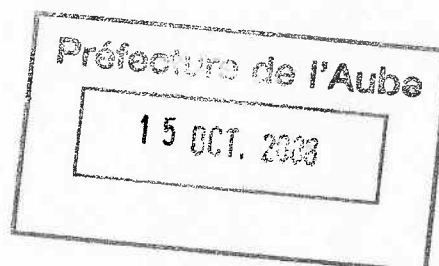
Mmes et MM. Régis LABBE suppléant de M. Jean-Jacques ARNAUD, Francis BERNARD suppléant de M. Serge LARDIN, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Jean-Michel FRAMERY, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Maurice MARY, Joëlle PESME, Claude REMY, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (19) :

Mmes et MM. Philippe GIFFARD, Christian BRANLE, Alain DEROIN, Hugues FADIN, Yves FOURNIER, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, Patrick MAUFROY, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Monsieur Nicolas JUILLET
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Jacques RIGAUD représenté par Monsieur Francis DEHAUT.



Election d'un membre du bureau

Madame la Présidente expose à l'assemblée que suite au décès d'un membre du Bureau, M. Jacques AGRAPART, il est proposé de procéder à son remplacement.

Vu ses statuts et notamment l'article 7 relative à la composition du Bureau,

Vu la candidature unique de M. William HANDEL,

LE COMITE SYNDICAL,

Madame la Présidente, après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-10 et L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, a invité l'assemblée à procéder à l'élection d'un membre du Bureau, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

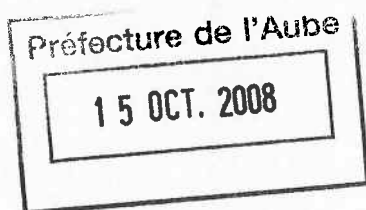
Au 1^{er} tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins	25
Bulletins blancs ou litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral)....	0
Nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue.....	13

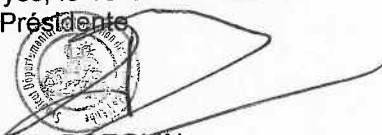
A obtenu :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
58	0	2

M. William HANDEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau et a été immédiatement installé.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 13 Octobre 2008
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.